

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 6^e jour du mois de **mai** de l'an **2019**, à **19 h**, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à Saint-Camille, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Denis St-Onge, conseiller
- Mme France Thibault, conseillère
- Mme Lucie Cormier, conseillère
- Mme Anne-Marie Merrien, conseillère
- M. Clément Frappier, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2019-05-108

1.1 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le point 7.1 soit modifié par « Appel d'offres concernant l'achat et le transport de matériaux granulaires et le rechargement du rang 6 ».

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1.** Adoption de l'ordre du jour
- 1.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

2. INVITÉ(S)

- 2.1.** Organisme invité

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 4.1.** Adoption des comptes à payer – Avril 2019
- 4.2.** Journal de facturation – Avril 2019
- 4.3.** Bourse de persévérance scolaire – Appel à la candidature
- 4.4.** Fermeture du bureau municipal durant la période estivale
- 4.5.** Procédure portant sur la réception et l'examen de plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution des contrats
- 4.6.** Affichage d'un poste d'emploi d'été Canada – Aide secrétaire
- 4.7.** Portail municipal – Somum Solutions
- 4.8.** Adhésion Carrefour action municipale et famille 2019 – 2020
- 4.9.** Adhésion COPERNIC 2019 – 2020

5. LÉGISLATION

- 5.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-04 relatif à la gestion contractuelle
 - 5.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-05 relatif à la gestion des matières résiduelles
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. TRANSPORT ET VOIRIE**
- 7.1. Appel d'offres concernant l'achat et le transport de matériaux granulaires et le rechargement du rang 6
 - 7.2. Octroi du contrat pour le rechargement du chemin Miquelon et du rang 1
 - 7.3. TECQ – Modification de la programmation
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1. Autorisation de payer la facture de CIMA+ pour l'étude de faisabilité du réseau d'égout et d'aqueduc
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 9.1. Liste des permis émis – Avril 2019
 - 9.2. Dérogation mineure – 80, 9^e et 10^e rang
 - 9.3. Dérogation mineure – Lot #57, rue Durand
 - 9.4. Embauche de Frédérick Bernier à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 9.5. Offre de services Consultants GTE – Accompagnement nouvel inspecteur en bâtiment et environnement
 - 9.6. Entretien paysager – Renouvellement de contrat
 - 9.7. FDT local – Demande de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille
 - 9.8. Vivre en Ville – Offre de services pour une étude d'optimisation de l'urbanisation afin de réduire à la source l'émission des GES sur le territoire de Saint-Camille
 - 9.9. Offre de services Techni-Consultants – Accompagnement projet d'assainissement des eaux usées
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1. RAVIR – Semaine de la culture – Demande de subvention
 - 10.2. RAVIR – Demande d'aide pour l'évènement « Conférence et discussion avec Marc Séguin »
 - 10.3. Tournoi de golf du maire d'Asbestos
 - 10.4. Table de concertation des aînés des Sources – Calendrier des activités et services offerts
 - 10.5. Bonification de l'entente de développement culturel (EDC)
 - 10.6. Rapport reddition de comptes 2018 – Entente de développement culturel
 - 10.7. Journée nationale des Patriotes – Drapeau au bureau municipal
 - 10.8. Corporation de développement – Gala Thérèse Larrivée-Bellerose
 - 10.9. Demande d'appui financier Championnat canadien en judo – Mélodie St-Onge
 - 10.10. Cotisation 2019 – Réseau québécois de villes et villages en santé
 - 10.11. Demande d'appui financier – Le Centre Équestre Équilibre
 - 10.12. Subvention Fête nationale
 - 10.13. Colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville
 - 10.14. Subvention Babillard 2019
- 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 12. CORRESPONDANCE**
- 12.1. Copie de la correspondance
- 13. VARIA**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2019-05-109

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Clément Frappier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ (S)

2.1 Organisme invité

L'organisme de participation des parents (OPP), représenté par Mme Marie-Hélène Pelletier, le comité d'établissement, représenté par Mme Karen-Ann Page, ainsi que le directeur de l'école Christ-Roi, M. Frédérick Audet, sont présents afin de présenter leurs rôles et mandats à l'école primaire de notre Municipalité.

L'OPP chapeaute le bénévolat des parents, organise des levées de fonds, des activités thématiques pour les élèves et s'occupent du déjeuner de la rentrée et de l'activité de fin d'année.

Le conseil d'établissement quant à lui est formé de professeurs, du personnel de soutien, de parents et d'un représentant de la communauté. Il adopte des budgets, acceptent les activités, revoit le projet éducatif de l'école en analysant les grandes orientations que l'école veut prendre tant au niveau des enjeux que des bons coups. C'est un comité à l'image de Saint-Camille, soit un comité où il y a beaucoup de respect.

L'école de Saint-Camille permet aux élèves de vivre une diversité culturelle beaucoup plus grande que les autres écoles. Le projet du parc école suit son cours mais il manque de financement. Le directeur souhaite impliquer davantage les parents dans la vision de l'école. L'école aimerait développer une offre de services avec les organismes afin d'avoir des activités sur l'heure du dîner et à la fin des classes. Plus l'école est occupée, plus elle est appréciée des élèves et plus elle favorise la réussite. Il y a également un besoin important pour l'arrimage des locaux.

3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

M. François Bélisle mentionne que le rang 2 est vraiment abimé.

M. Alexandre Laroche demande que la niveleuse passe plus souvent.

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

4.1 Adoption des comptes à payer – Avril 2019

2019-05-110

***Il est proposé par Denis St-Onge
Appuyé par France Thibault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes datés du 23 mars au 26 avril 2019, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de cent treize mille deux cent dix-huit dollars et trente-quatre cents (113 218,34 \$).

ADOPTÉE

4.2 Journal de facturation – Avril 2019

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

2019-05-111

4.3 Bourse de persévérance scolaire – Appel à la candidature

***Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité offre une bourse d'étude au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) à un jeune finissant remplissant les conditions suivantes :

- Avoir fait ses études sans interruption volontaire de plus de 24 mois maximum, et ce, dans le respect des normes du Ministère de l'éducation;
- Être âgé de 25 ans et moins;
- Obtenir son diplôme d'études secondaires (DES) ou son diplôme d'études professionnelles (DEP) ou son attestation de spécialisations professionnelles (ASP) du Ministère de l'éducation;
- Être citoyen et avoir son adresse principale de résidence lors de la fin des études sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille;
- Les étudiants désirant se prévaloir de cette bourse devront apporter une copie de leur diplôme au bureau municipal avant le 30 septembre 2019, le tirage au sort ayant lieu au conseil d'octobre.

QUE la Municipalité publie, dans le journal local Le Babillard ainsi que sur les réseaux sociaux, une note afin d'annoncer le tirage de cette bourse.

ADOPTÉE

2019-05-112

4.4 Fermeture du bureau durant la période estivale

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Denis St-Onge
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le bureau municipal soit fermé tous les vendredis du 16 juin au 31 août 2019 inclusivement.

QUE le bureau municipal soit fermé le mardi 25 juin 2019 à la suite de la Fête nationale qui se tiendra le lundi 24 juin 2019.

ADOPTÉE

2019-05-113

4.5 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution des contrats

CONSIDÉRANT le projet de loi 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c.27) sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (CM), la Municipalité du canton de Saint-Camille doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat à la suite d'un appel d'offres public ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal d'un appel d'offres public;

*Il est proposé par Clément Frappier
Appuyé par France Thibault
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

ADOPTÉE

2019-05-114

4.6 Affichage de poste d'emploi d'été Canada – Aide secrétaire

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à publier une offre d'emploi étudiant pour un poste d'aide secrétaire pour la période estivale 2019.

ADOPTÉE

2019-05-115

4.7 Portail municipal – Somum Solutions

CONDIRÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit se prévaloir de moyens de communication avec les citoyens en cas de mesures d'urgences;

CONSIDÉRANT QU'une proportion de la Municipalité est saisonnière ou qu'elle ne possède pas de téléphone fixe;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire permettre aux citoyens d'avoir davantage d'informations sur les dossiers municipaux;

*Il est proposé par Denis St-Onge
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille fasse l'acquisition d'un portail citoyen à l'entreprise Somum Solutions, au coût de deux mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (2 290 \$), taxes en sus, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE

2019-05-116

4.8 Adhésion Carrefour action municipale et famille 2019 - 2020

*Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Clément Frappier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale et famille pour un montant de soixante-dix-sept dollars (77 \$), taxes en sus, pour l'année 2019 – 2020.

ADOPTÉE

2019-05-117

4.9 Adhésion COPERNIC 2019 – 2020

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à COPERNIC pour un montant de cinquante dollars (50 \$), pour la période 2019 - 2020.

ADOPTÉE

5 LÉGISLATION

2019-05-118

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-04 relatif à la gestion contractuelle

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Clément Frappier qu'à une séance subséquente le règlement 2019-04 relatif à la gestion contractuelle sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller Clément Frappier dépose le projet de règlement 2019-04 relatif à la gestion contractuelle.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité sur les heures d'ouverture.

2019-05-119

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-05 relatif à la gestion des matières résiduelles

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Clément Frappier qu'à une séance subséquente le règlement 2019-05 relatif à la gestion des matières résiduelles sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller Clément Frappier dépose le projet de règlement 2019-05 relatif à la gestion des matières résiduelles.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité sur les heures d'ouverture.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

7 TRANSPORT ET VOIRIE

2019-05-120

7.1 Appel d'offres concernant l'achat et le transport de matériaux granulaires et le rechargement du rang 6

ATTENDU QUE le 12 avril 2019, la Municipalité a procédé à une demande de soumission faite par voie d'invitation écrite auprès de différents fournisseurs pour l'achat et le transport de matériaux granulaires et pour les travaux de rechargement du rang 6;

ATTENDU QUE le 29 avril 2019, la Municipalité a procédé à l'ouverture publique de la seule soumission reçue dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU QUE à la suite de l'ouverture de la soumission et considérant l'envergure du mandat, la Municipalité a constaté que le coût d'éventuels travaux de rechargement et d'acquisition des matériaux nécessaires à leur réalisation dépassera vraisemblablement la somme de cent un mille cent dollars (101 100 \$);

ATTENDU QUE conformément à l'article 935 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité ne peut pas adjuger un contrat qui comporte une dépense de plus de cent un mille cent dollars (101 100 \$) sans procéder par appel d'offres public;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité mette fin au processus d'appel d'offres sur invitation pour l'achat et le transport de matériaux granulaires et pour les travaux de rechargement du rang 6.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder à une demande de soumissions publiques sur le SEAO pour l'achat et le transport de matériaux granulaires et pour les travaux de chargement du rang 6.

ADOPTÉE

2019-05-121

7.2 Octroi du contrat pour le rechargement du chemin Miquelon et du rang 1

CONSIDÉRANT QUE le 12 avril 2019, la Municipalité a procédé à une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès de différents fournisseurs pour l'achat et le transport de matériaux granulaires et pour les travaux de rechargement du chemin Miquelon et du rang 1;

CONSIDÉRANT QUE le 29 avril 2019, la Municipalité a procédé à l'ouverture publique de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'un prix à la tonne métrique pour le rechargement ainsi qu'un prix pour le nivelage et le compactage ont été demandés;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille octroie le contrat à l'entreprise 9197-2596 Québec inc. pour un montant de vingt-deux dollars et vingt-et-un cents (22,21 \$), taxes incluses, par tonne métrique pour le rechargement et un montant de trois mille cent soixante-treize dollars et trente-et-un cents (3 173,31 \$), taxes incluses, pour le nivelage et compactage.

ADOPTÉE

2019-05-122

7.3 TECQ – Modification de la programmation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Denis St-Onge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux révisés et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2019-05-123

8.1 Autorisation de payer la facture de CIMA+ pour l'étude de faisabilité du réseau d'égout et d'aqueduc

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture de CIMA+ au montant de huit mille trois cents dollars (8 300 \$), taxes en sus, pour les honoraires professionnels d'ingénierie pour l'étude de faisabilité du réseau d'égout et d'aqueduc.

QUE les sommes reliées à cette facture soient prises à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Liste des permis émis – avril 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des permis émis au mois d'avril 2019.

2019-05-124

9.2 Dérogation mineure – 80, 9^e et 10^e rang

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre l'ajout d'un garage attaché à la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à ce que ce garage ait une hauteur de 20 pieds;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la grille des spécifications pour la zone Rub22, présente à l'annexe 3 du règlement de zonage, la hauteur maximale des bâtiments complémentaires correspond à celle du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la résidence a une hauteur de 17 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est donc de 3 pieds supérieurs à la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne créerait aucun préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par Denis St-Onge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure du propriétaire de l'immeuble situé au 80, 9^e et 10^e rang.

ADOPTÉE

2019-05-125

9.3 Dérogation mineure – Lot #57, rue Durand

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée (non agricole) sur un lot dont la superficie ne respecte pas le minimum requis;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement exige une superficie minimale de 4 acres (16 187,4 m²);

CONSIDÉRANT QUE le lot actuel a une superficie de 3,7 acres (15 077,8 m²);

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est de 0,3 acre (1 109,6 m²);

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne créerait aucun préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure du propriétaire de l'immeuble situé au lot #57 de la rue Durand.

ADOPTÉE

2019-05-126

9.4 Embauche de Frédéric Bernier à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement est présentement vacant;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures et des entrevues ont eu lieu;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Clément Frappier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Frédéric Bernier soit engagé comme inspecteur en bâtiment et environnement selon le contrat de travail qui sera signé le 8 mai 2019 avec la Municipalité du canton de Saint-Camille.

QUE M. Bernier soit soumis à une période de probation se terminant le 31 décembre 2019.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le contrat de travail de M. Bernier.

ADOPTÉE

2019-05-127

9.5 Offre de services Consultants GTE – Accompagnement nouvel inspecteur en bâtiment et environnement

CONSIDÉRANT QUE le nouvel inspecteur entrera en poste le 8 mai 2019 et qu'une formation sera nécessaire;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Consultant GTE pour offrir la formation;

CONSIDÉRANT QUE Frédérick Bernier travaillera une journée à Saint-Camille et deux journées à Ham-Sud comme inspecteur en bâtiment et environnement;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l'offre de services de Consultants GTE pour accompagner M. Bernier dans ses nouvelles fonctions au montant de mille sept cents dollars (1 700 \$), taxes en sus.

QUE le montant de mille sept cents dollars (1 700 \$), taxes en sus, soit partagé au prorata du nombre de jours qu'il travaille dans chacune des municipalités à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement, soit 1/3 pour la Municipalité du canton de Saint-Camille et 2/3 pour la Municipalité d'Ham-Sud.

ADOPTÉE

2019-05-128

9.6 Entretien paysager – Renouvellement de contrat

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle le contrat de travail d'Annie Couture à titre de responsable de l'entretien paysager pour la saison 2019.

ADOPTÉE

2019-05-129

9.7 FDT local – Demande de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à susciter la création et la consolidation de petites et moyennes entreprises responsables qui contribueront, en cohérence avec les entreprises existantes de la Municipalité du canton de Saint-Camille, à répondre aux divers besoins du milieu et à développer de nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise la consolidation des organismes à but non lucratif du milieu afin d'assurer la pérennité de leur mission;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise le développement d'une culture d'achat local et d'achats de produits locaux chez les citoyens dans la perspective d'une plus grande autonomie et d'un soutien aux producteurs et artisans locaux;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte favorablement la demande de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille au montant de quinze mille dollars (15 000 \$) dans le cadre du Fonds de développement des territoires – enveloppe locale.

ADOPTÉE

2019-05-130

9.8 Vivre en Ville – Offre de services pour une étude d’optimisation de l’urbanisation afin de réduire à la source l’émission des GES sur le territoire de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été acceptée au programme Climat Municipalité – Phase 2 du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être accompagnée par des professionnels afin de réaliser le mandat;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Clément Frappier

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l’offre de services de Vivre en Ville pour un montant de quarante mille dollars (40 000 \$), taxes incluses, pour produire l’étude d’optimisation de l’urbanisation afin de réduire à la source l’émission des GES sur le territoire de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2019-05-131

9.9 Offre de services Techni-Consultants – Accompagnement projet d’assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire poursuivre ses démarches pour un projet d’assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être accompagnée par des professionnels afin de réaliser le mandat;

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l’offre de services de Techni-Consultants pour l’accompagnement du projet d’assainissement des eaux usées au montant de six mille neuf cents dollars (6 900 \$), taxes en sus.

QUE ce montant soit pris dans le fonds de développement de la Municipalité.

ADOPTÉE

10 LOISIRS ET CULTURE

2019-05-132 10.1 RAVIR – Semaine de la culture – Demande de subvention

*Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille donne une subvention au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) à l'organisme RAVIR pour la semaine de la culture qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

ADOPTÉE

2019-05-133 10.2 RAVIR – Demande d'aide pour l'événement « Conférence et discussion avec Marc Séguin »

*Il est proposé par Clément Frappier
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille donne deux cents dollars (200 \$) pour l'événement « Conférence et discussion avec Marc Séguin » à l'organisme RAVIR.

ADOPTÉE

2019-05-134 10.3 Tournoi de golf du maire d'Asbestos

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Clément Frappier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille ne participe pas à cette édition 2019 du tournoi de golf du maire de la Ville d'Asbestos.

ADOPTÉE

2019-05-135 10.4 Table de concertation des aînés des Sources – Calendrier des activités et services offerts

*Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille participe à cette édition du calendrier 2020 du répertoire des activités et services offerts aux personnes âgées de la MRC des Sources pour un montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$).

ADOPTÉE

2019-05-136 10.5 Bonification de l'entente de développement culturel (EDC)

CONSIDÉRANT la bonification de l'Entente de développement culturel avec le Ministère de la culture et des communications pour un montant de quinze mille cinq cents dollars (15 500 \$);

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par France Thibault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille confirme son intérêt à bonifier l'Entente de développement culturel au montant de quinze mille cinq cents dollars (15 500 \$), tout comme le Ministère de la culture et des communications.

ADOPTÉE

10.6 Rapport reddition de comptes 2018 – Entente de développement culturel

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis le rapport final, à l'ensemble des conseillers, de la reddition de comptes 2018 de l'entente de développement culturel du P'tit Bonheur et de l'école primaire Christ-Roi.

2019-05-137

10.7 Journée nationale des Patriotes – Drapeau au bureau municipal

***Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Clément Frappier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille hisse le drapeau des Patriotes du 17 au 20 mai 2019.

ADOPTÉE

2019-05-138

10.8 Corporation de développement – Gala Thérèse Larrivée-Bellerose

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille s'occupe de l'organisation du Gala Thérèse Larrivée-Bellerose;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge important de souligner l'exceptionnelle implication des citoyennes et citoyens de Saint-Camille à leur communauté dans le cadre du Gala Thérèse Larrivée-Bellerose;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille rembourse la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille pour les dépenses reliées au Gala Thérèse Larrivée-Bellerose sous preuve de pièces justificatives, pour un maximum de mille cinq cents dollars (1 500 \$).

ADOPTÉE

M. Denis St-Onge déclare ses intérêts et quitte la séance à 20 h 21.

2019-05-139

10.9 Demande d'appui financier Championnat canadien de judo – Mélodie St-Onge

***Il est proposé par Clément Frappier
Appuyé par Lucie Cormier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille donne une somme de cent dollars (100 \$) à Mélodie St-Onge pour le Championnat canadien de judo qui aura lieu du 16 au 20 mai prochain, à Edmonton.

QUE les membres du conseil lui souhaitent bon succès lors de ses compétitions.

ADOPTÉE

M. Denis St-Onge réintègre la séance à 20 h 23

2019-05-140

10.10 Cotisation 2019 – Réseau québécois de villes et villages en santé

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par France Thibault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé au montant de soixante-trois dollars (63 \$) pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2019-05-141

10.11 Demande d'appui financier – Le Centre Équestre Équilibre

CONSIDÉRANT QUE des jeunes de Saint-Camille sont inscrits au Centre Équestre Équilibre;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille donne un appui financier de cinquante dollars (50 \$) aux parents des enfants de Saint-Camille inscrits au Centre Équestre Équilibre pour l'année 2019 sous preuve d'inscription.

ADOPTÉE

10.12 Subvention Fête nationale

Le maire mentionne aux personnes présentes que la Municipalité aura une subvention de mille quatre cent trois dollars (1 403 \$) de la Société nationale de l'Estrie dans le cadre de son édition de la Fête nationale qui se déroulera le 24 juin 2019.

2019-05-142

10.13 Colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille, M. Olivier Brière, souhaite participer à ce colloque annuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge pertinent que ce soit le coordonnateur de la Corporation de développement qui participe à ce colloque qui aura lieu les 5 et 6 juin prochains;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille paie la moitié de l'inscription du coordonnateur de la Corporation de développement au montant de deux cent dix dollars (210 \$) pour sa participation à ce colloque.

ADOPTÉE

2019-05-143

10.14 Subvention Babillard 2019

Il est proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille donne six cent cinquante dollars (650 \$) en subvention au journal municipal Le Babillard pour l'année 2019.

ADOPTÉE

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

M. François Bélisle pose des questions concernant le compost et l'utilisation du bac brun.

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

13 VARIA

13.1 Comité consultatif d'urbanisme

Le conseiller M. Clément Frappier suggère d'utiliser l'application Skype quand l'inspecteur a de la difficulté à trouver une plage horaire pour les rencontres du Comité consultatif d'urbanisme. La réglementation concernant le nombre de membres à avoir pour respecter le quorum du Comité consultatif d'urbanisme sera également vérifiée.

2019-05-144

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Bellerose

Et unanimement résolu

QUE la présente séance soit levée à 20 h 33.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-
trésorière